

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et de  
l'aménagement territoire  
Direction Des Equipements Publics  
De la Wilaya de Constantine  
Service des Marchés Publics  
Bureau Exécution des marchés

وزارة السكن والعمران والمدينة وتهيئة العمرانية  
مديرية التجهيزات العمومية  
لولاية قسنطينة  
مصلحة الصفقات العمومية  
مكتب تنفيذ الصفقات العمومية

## **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE :**

### **OBJET : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 2 AU NIVEAU DU SITE ZOUAGHI (1172 LOGEMENTS+385 LOGEMENT INDIVIDUEL) COMMUNE DE CONSTANTINE, WILAYA DE CONSTANTINE (CITES D'HABITAT INTEGREES PROGRAMME 2026)**

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF/099025019009819) porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés l'avis de concours national restreint N°90/DEP/2025 paru dans les quotidiens « AN-NASR» en date du 18/12/2025 et « l'Algérie aujourd'hui» en date du 23/12/2025 et la presse électronique « شهاب برس » et «DZWatch» en date du 20/12/2025, Relatif au projet visé en objet .

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du 09/02/2026 à attribué provisoirement le marché au BET:

Désignation du bureau d'étude	NIF	Note globale (offre technique + offre prestations + offre financière)	Montant étude en TTC	Montant suivi en TTC	Délai étude	Délai suivi	Critère de choix
			6 035 000,00 DA	9 010 000,00 DA	03 Mois	06 Mois	
<b>BOUDEBZA BILAL</b>	<b>1822101008871 50</b>	161.90 Pts	<b>15 045 000,00 DA</b>		<b>09 Mois</b>		<b>Meilleur Offre (Offre technique + offre prestations + offre financière)</b>

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés :

- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.
- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques, prestations et financière sont invités, à se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.